



ACCUEIL DE LOISIRS DE BIARD

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



photo

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

NOM(S) du/des parents :

ou

NOM(S) du/des responsables :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. domicile : Tel. portable :

E-mail :

N° Sécurité Sociale : N° C.A.F ou M.S.A :

Compagnie d'assurance : (Joindre attestation)

PÈRE :	MÈRE :
NOM et Prénom :	NOM et Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP : Ville :	CP : Ville :
Tél. travail :	Tél. travail :
Employeur :	Employeur :
Ville :	Ville :



Pour chaque heure d'accueil de votre enfant, la Caf de la Vienne aide au financement de cet établissement.

Grille des tarifs valables au 01/07/2010 :

		Tarif pour 1 journée Biard / Beruges Vouneuil sous Biard	Tarif pour 1 journée hors mutualisation
QF1	<i>Moins de 600</i>	6	8,5
QF2	<i>De 600,01 à 750</i>	8	10,5
QF3	<i>De 750,01 à 1000</i>	10	12,5
QF4	<i>De 1000,01 à 1200</i>	12	14,5
QF5	<i>De 1200,01 à 1400</i>	13	15,5
QF6	<i>Plus de 1400,01</i>	14	16,5

Documents à fournir pour toute inscription :

- Une attestation d'assurance extra-scolaire / responsabilité civile / individuelle accident.
- La fiche sanitaire dûment remplie (avec copie du carnet de santé pour les vaccinations).
- 1 photo d'identité.
- Le règlement intérieur signé.
- Les différents justificatifs d'aides attribuées aux familles (C.E, bons vacances...).
- 5 enveloppes timbrées à votre adresse (1 fois par famille si plusieurs enfants inscrits).

J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à pratiquer ou à faire pratiquer en cas d'urgence, les soins médicaux nécessaires à la santé de mon enfant.

J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à diffuser les photos de mon enfant dans la presse locale et les documents diffusés par le centre (programmes, lettres, internet...).

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et aux sorties à l'extérieur, et à emprunter les différents moyens de transport mis à disposition.

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant le soir :

NOM et Prénom : NOM Prénom :

NOM et Prénom : NOM Prénom :



Fait à :

Le :

Signature des parents :
ou du/des responsable(s) :



Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Biard

29 rue des écoles, 86580 Biard – 05.49.59.94.57 – direction@alshbiard.fr
Association Loi 1901, agréée P.M.I. et Jeunesse et Sports n°086-0071-CL-001-10

Règlement intérieur

Buts et objectifs de l'Accueil de Loisirs :

- L' Accueil de loisirs s'adresse aux enfants, garçons et filles, de 3 à 14 ans, en leur proposant des activités ludiques et éducatives dans le respect des aspirations et des intérêts de chacun.
- Il contribue ainsi au plein épanouissement des enfants dans un but social et éducatif.

Affiliations :

- L' Accueil de loisirs est affilié à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'éducation permanente par l'intermédiaire de la Fédération des Œuvres Laïques de la Vienne.

Direction - Encadrement :

- L' Accueil de loisirs est dirigé par un directeur ayant reçu la formation nécessaire, et employé par le Conseil d'Administration de l'association.
- Le directeur est entouré d'autant d'animateurs que nécessaire. Ceux-ci sont choisis par lui et il en soumet la liste à l'agrément du Conseil d'Administration qui peut également participer aux entretiens d'embauche.

Inscriptions - Dates de fonctionnement :

- Les inscriptions seront demandées par le formulaire « planning mensuel de réservation ».
- Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du paiement.
- Les parents remettront au directeur avant l'entrée des enfants à l'accueil de loisirs :
 - Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie sera jointe à la fiche d'inscription.
 - Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire.
- Des certificats médicaux pourront être demandés lors d'activités spécifiques.
- Les activités de l'Accueil de loisirs se déroulent du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Un accueil est assuré de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.
- Pour le bon fonctionnement de l' Accueil de loisirs, il est primordial de respecter ces horaires.
- De plus l'accompagnement des enfants aux clubs de sport, ne pourra pas être effectué par nos soins.

Participations financières - Règlement des frais :

- Les inscriptions des Mercredis libérés et des journées vacances, sont dues aux journées.
- La participation financière des familles est fixée chaque année par le Conseil d'Administration, 2 mois avant la période estivale.
- La tarification sera établie en fonction :
 - du quotient familial déclaré à la CAF et consulté sur le site internet CAFPRO,
 - de son lieu de résidence,
 - de l'implication des parents à la vie de l'association par un mandat
- Le paiement du séjour s'effectuera dès l'inscription (justificatif de présence sur demande),
- Toute inscription est due.

- Les journées payées, mais durant lesquelles les enfants auront été absents, seront remboursées uniquement sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures. Pour cette raison, les frères et sœurs du malade, gardés à la maison, seront excusés.
- Le règlement se fera par chèque à l'ordre de l' ALSH de Biard.

Divers :

- L 'Accueil de loisirs :
- décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.
- Peut, sur accord des parents, utiliser des photos des enfants accueillis dans le cadre d'outils de communication (presse, exposition, site internet...)

OUI NON (rayer la mention inutile)

- L' Accueil de loisirs de Biard est géré par une association parentale de type loi 1901 à but non lucratif. La Mairie de Biard, par la mise à disposition des locaux et une subvention de fonctionnement, facilite la mise en place de cet accueil pour vos enfants.
- Néanmoins il est vivement souhaité une implication libre et volontaire de chaque parent dans le fonctionnement du centre. Une participation financière n'excluant pas une démarche individuelle afin de faciliter l'accueil et les loisirs de nos enfants.

Date & Signature du / des parents / responsables :